



Compte-Rendu INC Retraite du 02/07/20

Participants à l'INC : Grégory THOMAS, Sylvain FINCK

Déclaration préalable CFTC :

La CFTC prend acte de la décision unilatérale de l'Employeur d'attribuer une prime au personnel de la Sécurité Sociale. Nous regrettons cependant que les modalités d'attribution de cette prime soient variables selon les Branches. Nous souhaitons rappeler les principes défendus par la CFTC : une prime équitable et uniforme pour TOUS les salariés de la Sécurité Sociale.

La Sécurité Sociale reste Une et Indivisible !

Notre Fédération a toujours défendu l'unicité des Branches et trouve ces traitements différenciés très dangereux. Tous les salariés de l'Institution ont participé activement à l'effort collectif et personne ne doit être mis sur la touche. Nous regrettons particulièrement la position de la Branche Retraite, où seuls 15 à 20% de salariés sont concernés par l'attribution de la prime exceptionnelle.

Pour la CFTC, cette prime devrait être la reconnaissance d'un effort collectif de tous les salariés.

Comme le démontrent les documents présentés dans le point 1 de l'ordre du jour de cette INC (Bilan PCA), la Branche Retraite a maintenu une qualité de service tout au long de la crise. Cela a été possible grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des salariés de la Branche.

Le message envoyé aux salariés par la Branche Retraite ne nous convient pas : considérer que 80% à 85% des collaborateurs sont inutiles et ne méritent pas cette prime est inacceptable !!!

Par ailleurs, nous alertons l'Employeur sur la reprise de l'activité avec un stock qui risque d'être important et qui demandera sans nul doute de l'expertise et de l'investissement (encore et toujours) de la part des salariés.

En réponse, concernant la différence de politique par Branche, M. VILLARD estime que les missions de la Branche Retraite ont été moins impactées que d'autres (pas de nouvelles missions liées à la crise sanitaire). Il assume l'orientation prise et précise qu'il s'agit d'une prime de gestion de crise.

La CFTC ne partage pas cette analyse. Elle rappelle, encore une fois, que tous les salariés de la Branche et de l'Institution ont été impactés par cette crise sanitaire et préfère souligner l'effort collectif, salué par ailleurs par notre Ministre de tutelle.

Point 1 : Bilan PCA – Management de l’activité en période de crise

La CFTC prend la parole et rappelle le rôle joué par les élus durant cette période de crise.

Les instances n’ont pas été que des « chambres d’enregistrement » mais des acteurs importants qui ont relayé des informations aux salariés, et couvert notamment les dimensions « accompagnement » et « conseil ».

Ils ont tenu un rôle primordial auprès des salariés, même si cela ne ressort aucunement dans le document présenté (seule l’information aux CSE et CSSCT est mentionnée).

La qualité élevée des activités Retraite, rendue possible par une simplification des consignes et procédures, est mise en avant. Ce qui nous amène à une réflexion sur l’après-crise.

M. VILLARD redoute une 2^{ème} vague liée à la crise sanitaire et explique que cela aurait des conséquences non négligeables sur les activités de la Branche Retraite.

A noter une forte augmentation à venir des demandes de droit dérivé du fait de la crise...

S’agissant de la reprise d’activité sur site, M. VILLARD précise que l’UCANSS laisse la possibilité aux organismes d’organiser le retour des agents dans les caisses et de choisir la date de fin de versement de l’indemnité télétravail (possibilité de maintien jusqu’au 15 septembre).

A ce sujet, nous relevons une disparité selon les caisses, avec des CARSAT qui prévoient un retour sur site plus massif et plus rapide que d’autres.

Point 2 : Optimisation de la gestion des flux entrants

- Forte inquiétude des partenaires sociaux d’une automatisation des tâches.
- La CFTC demande quelles sont les modalités de GPEC prévues pour permettre aux techniciens de gestion des flux de s’orienter vers les métiers de la Retraite ?
A ce stade, une réflexion est lancée et les métiers sont amenés à évoluer.
- La dématérialisation pose des limites pour des assurés fragilisés, notamment en période de crise. Quelles solutions sont envisagées pour ces personnes ?
M. MICHON précise que la Branche Retraite porte une attention particulière envers les populations fragilisées.
- A ce jour, la CFTC relève que les ex salariés SI sont encore contraints de travailler sur leurs propres outils SI. La GED Retraite doit être en mesure d’intégrer les besoins SSTI.

Point 3 : Eléments de COG et indicateurs de production

Ce point est reporté du fait des échanges préliminaires relatifs à la prime exceptionnelle.

**NOUS AVONS TELLEMENT DE CHOSES
À CONSTRUIRE ENSEMBLE !**

Fédération CFTC PSE 3 rue Éliisa Lemonnier 75012 paris XII

tél : 01 44 87 08 48 - contact : federation-pse@cftc.fr - twitter : @fedecftcpse